

2005.06.18–20

**Décisions**

---

**Décisions**

40ème Réunion du CIML

40th CIML Meeting

---







40ème Réunion du CIML  
40th CIML Meeting



Lyon, 2005.06.18–20

## DECISIONS

BUREAU INTERNATIONAL DE METROLOGIE LEGALE (BIML)  
11, RUE TURGOT – 75009 PARIS – FRANCE

TEL : 33 (0)1 48 78 12 82

FAX : 33 (0)1 42 82 17 27

E-MAIL : [biml@oiml.org](mailto:biml@oiml.org)

INTERNET : [www.oiml.org](http://www.oiml.org)

**QUARANTIÈME RÉUNION**  
**de**  
**l'Organisation Internationale de Métrologie Légale**  
**Lyon, 18–20 juin 2005**

**DÉCISIONS**

**Allocutions d'ouverture**

Le Comité a pris note de l'allocution d'ouverture prononcée par son Président par Intérim Manfred Kochsiek, qui a ensuite transmis la Présidence du CIML à Alan Johnston (Canada), qui a également prononcé une allocution d'ouverture.

**Appel - Quorum**

52 États Membres sur 60 étaient présents ou représentés lors de l'ouverture de la 40<sup>ème</sup> Réunion du CIML. Le quorum (45 États Membres) était donc atteint. *Remarque : au cours des diverses sessions, le nombre d'États Membres présents ou représentés a varié entre 52 et 53. Le détail des votes sera mentionné dans le Compte Rendu de la 40<sup>ème</sup> Réunion du CIML.*

Le Comité a également pris note de la participation d'un certain nombre de Membres Correspondants, Pays Observateurs, Institutions en liaison et Organisations Régionales de Métrologie Légale, ainsi que du Président Sortant, deux Membres Honoraires du CIML et des membres du Personnel du BIML.

**Approbation de l'Ordre du Jour**

Le Projet d'Ordre du Jour (Version 3 datée du 19.04.2005) a été approuvé sans modification.

**1 Approbation du Compte Rendu de la 39<sup>ème</sup> Réunion du CIML**

Le Compte Rendu de la 39<sup>ème</sup> Réunion du CIML a été approuvé sans modification.

**2 États Membres et Membres Correspondants**

**2.1 Situation de certains Membres**

Le CIML a pris note de l'engagement de la République démocratique populaire de Corée et de la Zambie à payer leurs arriérés conformément à un calendrier convenu.

Le CIML a approuvé la règle suivante pour la réduction des classes de contribution de certains États Membres en fonction de leur Revenu National Brut par habitant :

*En fonction de son Revenu National Brut par habitant, un pays peut être déclassé :*

- *d'une classe pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont le Revenu National Brut est deux fois plus élevé que celui des pays à faible revenu ;*
- *de deux classes pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure dont le Revenu National Brut est deux fois moins élevé que celui des pays à faible revenu ;*
- *de trois classes pour les pays à faible revenu.*

Le CIML a pris note d'un rapport fourni par le Directeur du BIML relatif aux classes de contribution de six États Membres qui seraient reclassés comme suit conformément aux règles ci-dessus :

État Membre	Classe actuelle	Application de la règle	Remarque (données de 2003 de la Banque Mondiale)
Brésil	2	3	RNB par habitant = 2 710 USD
Indonésie	1	2	RNB par habitant = 810 USD
République de Corée	2	3	47,9 millions d'habitants
Pologne	1	2	RNB par habitant = 5 270 USD
Arabie saoudite	1	2	22,5 millions d'habitants
Espagne	2	3	41,1 millions d'habitants

Les Membres doivent envoyer leurs remarques concernant ces reclassements envisagés au Président du CIML avant la fin du mois de juillet 2005. Une fois ces commentaires reçus et analysés, le Président du CIML doit soumettre une décision au CIML pour un vote par correspondance.

Le CIML a accepté de classer la Turquie, qui vient de devenir État Membre de l'OIML, en Classe 2 et non en Classe 3. Le classement de ce pays doit être revu chaque année en fonction des décisions et résolutions de la 39<sup>ème</sup> Réunion du CIML.

### **3 Questions financières**

#### **3.1 Adoption du Rapport d'audit de 2004**

Le Comité a approuvé le Rapport d'audit de 2004 et a demandé à son Président et au Directeur du BIML de le présenter lors de la Treizième Conférence.

#### **3.2 Actif et passif au 01.01.2005**

Le Comité a pris note d'un rapport fourni par le Directeur du BIML relatif au Système de Retraite de l'OIML et a chargé son Président et le Directeur du Bureau de continuer à étudier les évolutions potentielles du Système, par comparaison avec d'autres systèmes existants dans des organisations similaires et de présenter ses conclusions à ce sujet lors de la 41<sup>ème</sup> Réunion du CIML en 2006.

Le Comité a pris note d'un exposé du Directeur du BIML concernant l'estimation de l'actif et du passif conformément aux nouvelles règles de comptabilité prescrites par le nouveau Règlement Financier.

Le Comité a pris note qu'en tenant compte de l'évaluation du Fonds de Retraite, le Fonds de Réserve serait fortement réduit.

Le Comité a chargé son Président d'examiner les conditions et procédures relatives aux prêts personnels aux Membres du Personnel du BIML et de présenter ses conclusions lors de la 41<sup>ème</sup> Réunion du CIML en 2006.

### 3.3 Informations concernant la mise en œuvre du nouveau Règlement Financier

Le Comité a pris note d'un exposé du Directeur du BIML concernant la mise en œuvre du nouveau Règlement Financier. Il a été noté que les détails de la transition entre le précédent système de comptabilité et le nouveau doivent être évalués par l'expert-comptable extérieur et présentés lors de la 41<sup>ème</sup> Réunion du CIML en 2006.

Il a également été noté que les charges découlant de l'évaluation du Système de Retraite augmenteront les coûts du personnel. Le Comité a chargé le Directeur du BIML, sous la supervision du Président du CIML, de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir l'équilibre des comptes et conserver les Fonds de Réserve à un niveau acceptable au cours de cette période.

## 4 Activités du Conseil de la Présidence

### 4.1 Rapport relatif aux activités du Conseil de la Présidence

Le Comité a pris note d'un rapport de son Président concernant les activités du Conseil de la Présidence depuis la 39<sup>ème</sup> Réunion du CIML.

### 4.2 Stratégie à Long Terme et Plan d'Action

Le Comité a discuté de la Stratégie et du Plan d'Action et a exprimé des remarques à ce sujet. Il est demandé aux Membres du CIML d'envoyer au Président et au Bureau leurs remarques supplémentaires avant la fin du mois de juillet 2005.

Le Comité a chargé son Président et le Bureau de faire circuler ces projets, modifiés selon les remarques exprimées, pour qu'ils soient approuvés par correspondance avant la fin de l'année 2005.

## 5 Activités des Pays en Développement

### 5.1 Rapport relatif aux activités du PWGDC

Le Comité a pris note d'un rapport remis par le Docteur Seiler concernant les activités du Groupe de Travail Permanent sur les Pays en Développement et a exprimé ses remerciements au Docteur Seiler pour l'efficacité de sa présidence.

Le Comité a exprimé ses remerciements aux Membres du Groupe de Travail Permanent pour leur implication dans ce travail et pour les responsabilités qu'ils ont endossées.

### 5.2 Rapport relatif aux activités du JCDCMAS

Le Comité a pris note d'un rapport présenté par M. Dunmill concernant les activités du Comité Commun pour la Coordination de l'Assistance Technique aux Pays en Développement, présidé en 2005 par le Bureau.

## 6 Liaisons

### 6.1 Exposé du Bureau concernant les activités de liaison

Le Comité a pris note d'un exposé effectué par le Directeur du BIML concernant les activités de liaison.

### 6.2 Informations de la part les Organisations de Liaison

Le Comité a pris note des informations fournies par les organisations en liaison suivantes au sujet de leurs activités et a remercié leurs représentants :

BIPM ..... M. Köhler  
ILAC/IAF ..... M. Reposeur  
ISO ..... M. Bryden  
UNIDO ..... M. Loesener-Diaz  
IMEKO ..... Pr. Van Biesen  
CEN/CENELEC ..... M. Mertens  
CECIP ..... Mme Martens  
GSO ..... Dr. Bin Fahad

### 6.3 Informations de la part les RLMO

Le Comité a pris note des informations fournies par les Organisations Régionales de Métrologie Légale (RLMO) au sujet de leurs activités et a remercié leurs représentants :

APLMF ..... Dr. Ooiwa  
COOMET ..... M. Zhagora  
EMLMF ..... M. Lagauterie  
SADCMEL ..... M. Carstens  
SIM ..... Dr. Ehrlich  
SWPLMF ..... M. Vadei  
WELMEC ..... M. Freistetter

## 7 Activités du BIML

### 7.1 Organisation du Bureau

Le Comité a pris note d'un exposé du Directeur du BIML concernant l'organisation et les activités du Bureau. Il a été noté qu'un Membre du Personnel du BIML a pris la décision de quitter le BIML d'ici la fin de l'année 2004 ; un candidat approprié sera promptement recruté.

### 7.2 Communication, site Internet

Le Comité a pris note d'un exposé de M. Pulham concernant la production des Publications de l'OIML, les activités visant à améliorer la communication et le site Internet de l'OIML.

Le Comité a exprimé ses remerciements pour les résultats présentés et a encouragé le Bureau à poursuivre en ce sens. En particulier, un nouveau Dépliant OIML a été présenté : celui-ci décrit l'Organisation, son rôle et ses structures. Le BIML propose de rendre le Dépliant gratuit pour tous les Membres afin de promouvoir la métrologie légale dans leur pays.

### 7.3 Rapport relatif aux activités du BIML et programme de travail en 2005

Le Comité a pris note d'un exposé effectué par le Directeur du BIML sur le programme de travail du Bureau en 2005, basé sur le Document de Stratégie et le Plan d'Action présentés au cours de la Réunion.

## 8 Activités techniques

Le Comité a pris note d'un exposé de M. Szilvássy concernant la situation générale des activités techniques de l'OIML, en particulier les projets de Recommandations à approuver et la situation de certains TC/SC.

### 8.1 Approbation de Documents et Recommandations Internationaux

Étant donné que le nombre de voix reçues pour les deux projets actuels soumis à un vote (révision des R 51 et R 134-1) était trop faible et que le nombre de remarques et de voix négatives reçues pour la R 134-1 ne permettaient pas de prendre une décision, le Comité a chargé le Secrétariat du TC 9/SC 2 de rédiger les Projets de Recommandations finales, en tenant compte des remarques reçues et a chargé le Bureau de procéder à un vote par correspondance du CIML sur ces deux projets.

Le Comité a décidé que la même procédure de vote par correspondance du CIML s'appliquera à la DR de la révision de la R 39, publiée sur le site Internet juste avant la Réunion du CIML pour un vote en ligne.

### 8.2 Examen de la situation de certains TC/SC

Le Comité a décidé :

- de dissoudre et abandonner le travail du TC 10/SC 6 *Jauges de contraintes* ;
- de fusionner le TC 8/SC 1 *Mesurage statique de volume* avec le TC 8/SC 2 *Mesurage statique de masse* sous le Co-secretariat de l'Autriche et de l'Allemagne sous le nom TC 8/SC 1 *Mesurage statique de masse et de volume*, et de dissoudre le TC 8/SC 2 ;
- d'attribuer le Secrétariat du TC 10/SC 3 *Baromètres* à la Chine ;
- de retirer les projets de travail suivants :
  - TC 7/SC 1 : p 1 révision R 30 *Mesures de longueur à bouts plans (cales à bouts plans ou cales-étalons)*,
  - TC 10/SC 4 : p 2 *Exigences relatives aux instruments de mesure de force destinés à la vérification des machines d'essai de matériaux* en faveur de l'utilisation de la norme ISO 376,
  - TC 17/SC 6 : p 1 *Procédure d'étalonnage pour méthanomètres de mines* et p 2 *Procédure d'étalonnage d'alertes de gaz ou vapeurs combustibles*.

Le Comité a approuvé la proposition du TC 3/SC 5 visant, d'une part, à utiliser les Guides en application de la norme ISO 17025 et du Guide 65 rédigé par le CPR, relatif aux R 60 et R 76 en tant que premier Projet de Travail et, d'autre part, à poursuivre en suivant les Directives relatives au Travail Technique.

Le Comité a autorisé le Bureau, en partenariat avec le Secrétariat du TC 4 (Slovaquie), à décider avec l'ILAC de la meilleure façon de publier la publication commune de la révision du D 10.

Le Comité a chargé le Bureau d'organiser une réunion avec les Secrétariats des TC 8/SC 7 et TC 8/SC 8 afin de redéfinir la portée des projets de ces Sous-Comités de manière à éviter tout chevauchement inutile, éliminer toute redondance, divergence et duplication des tâches.

### 8.3 MAA

Le Comité a pris note d'un rapport présenté par Mme Gaucher, Chef de Projet de MAA au BIML, indiquant les progrès de la mise en œuvre du MAA, ainsi que les résultats de la première Réunion du CPR.

Il est attendu vingt-et-un participants aux deux premières Déclarations de Confiance Mutuelle (DoMC) relatives aux Cellules de pesée et aux Instruments de pesage à fonctionnement non automatique. Parmi ces participants, huit devraient être des Participants délivrant des certificats (*Issuing Participants*).

Le CPR a proposé quelques clarifications et modifications concernant la Publication OIML B 10-1 qui doit être soumise au vote du CIML.

Le Comité a demandé au Bureau de présenter les propositions du CPR – modifiées conformément aux remarques formulées lors de la présente Réunion du CIML, et accompagnées d'une note explicative détaillée – au CIML pour un vote par correspondance avant la fin de l'année 2005. Les propositions soumises au vote concernent les points suivants :

- les signataires d'une DoMC ;
- la constitution d'un CPR pour plus d'une DoMC ;
- les règles de vote du CPR ;
- l'admission de nouveaux participants après la signature d'une DoMC ; et
- les cotisations pour les évaluations par les pairs.

### 8.4 Progrès concernant la révision des Directives

Le Comité a pris note que le Bureau entamera la révision des Directives relatives au Travail Technique avant la fin de l'année 2005 et a indiqué que ce travail doit être considéré comme étant de haute priorité. Cette révision devrait simplifier les procédures et permettre l'utilisation de technologies de l'information afin d'accélérer le travail de manière significative.

## 9 Questions relatives aux ressources humaines

### 9.1 Élection du Premier Vice-Président du CIML

Le Comité a élu Premier Vice-Président M. Stuart Carstens, d'Afrique du Sud. Il entrera en fonction immédiatement. Le Comité a également décidé que le Professeur Kochsiek demeurera Vice-Président jusqu'à la 41<sup>ème</sup> Réunion du CIML en 2006.

Le Comité a chargé le Président du CIML de rédiger un projet de procédure pour l'élection des Président et Vice-Président du CIML. Cette procédure doit être soumise à un vote par correspondance du CIML afin d'être applicable lors de la 41<sup>ème</sup> Réunion du CIML.

9.2 Prolongation du contrat du Directeur du BIML

Sur proposition du Président du CIML, le Comité a approuvé le renouvellement du contrat de M. Magaña comme Directeur du BIML du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2010.

9.3 Nomination d'un nouvel Adjoint au Directeur en 2007

Le Comité a approuvé la liste proposée de membres du Comité de Sélection qui suit :

M. Johnston,  
Pr. Kochsiek,  
Dr. Ehrlich,  
M. Carstens,  
M. Harvey,  
M. Magaña.

## 10 Réunions à venir

10.1 41<sup>ème</sup> Réunion du CIML (2006)

Le Comité a pris note d'un exposé effectué par l'Afrique du Sud concernant l'organisation de la 41<sup>ème</sup> Réunion du CIML au Cap en octobre 2006 et a remercié le gouvernement sud-africain et le Membre sud-africain du CIML pour leur invitation, dont l'acceptation a été confirmée par le Comité.

10.2 42<sup>ème</sup> Réunion du CIML (2007)

Le Comité a pris note que la République populaire de Chine songeait à inviter le CIML à tenir sa 42<sup>ème</sup> Réunion en Chine au mois d'octobre 2007. Une décision sera prise lors de la 41<sup>ème</sup> Réunion du CIML.